



Succession tante neveux nieces

Par **baudelaire75**, le **07/03/2012** à **17:50**

Bonjour,

Mon oncle (frère unique de mon père déjà DCD) est DCD. Je suis le seul neveu de son côté.
Mon oncle et ma tante n'ont pas d'enfants.

Sa veuve, ma tante, a une soeur et des neveux (d'une autre soeur décédée)

Si ma tante décède, qui hérite ?

- 1) Sa soeur encore vivante et ses neveux
- 2) également moi, neveu de son mari prédécédé ?

Par **alterego**, le **07/03/2012** à **18:15**

Bonjour

Sous réserve qu'il n'existe pas d'acte entre votre oncle décédé et votre tante, au décès de celle-ci, les héritiers seront, à égalité, la soeur qu'il restera, vous (par votre père) et vos cousins (par la soeur décédée).

Cordialement

[citation] **Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**

[/citation]

Par **baudelaire75**, le **07/03/2012 à 18:28**

Merci mais précision importante que je n'avais pas indiquée ; il y avait une donation au dernier vivant;
Cordialement

Par **alterego**, le **07/03/2012 à 19:59**

La donation au dernier vivant vous exclut.

Inversément si votre tante était décédée avant votre oncle, la soeur de votre tante et les deux nièces auraient été exclues.

Cordialement

Par **baudelaire75**, le **07/03/2012 à 22:07**

Merci.